



Numéro de l'acte	2019-126-PMSF
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

QUESTION N°2019-126

FINANCES : Droits de place - Marché hebdomadaire – fêtes (ducasses, foires, cirques)

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique GODART

I. MARCHÉ HEBDOMADAIRE

VU, l'arrêté municipal du 10 janvier 2003 portant réglementation du marché hebdomadaire le mardi matin place Roger Salengro,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 09 février 2009 adoptant la création de la Commission Municipale du Marché,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2017 fixant les tarifs des droits de place en vigueur sur le territoire de la commune,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mai 2009 relative à l'adoption d'un nouveau règlement du marché hebdomadaire,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2015 relative à la durée de mandat des Représentants des Commerçants dans la Commission extra-municipale du marché,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon déroulement des marchés et qu'il importe en conséquence, dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité et de l'ordre public de réglementer les conditions d'occupation du domaine public sur la place Roger Salengro.

Lors de sa réunion du 31 octobre 2019, la commission a émis un avis favorable sur la modification des articles : 14 ; 15 ; 16 et 20 du règlement de marché.

Il apparaît nécessaire de gérer les mauvais comportements des commerçants du marché et de définir un nombre d'absences limitées comprenant la durée légale des congés payés, intempéries et impondérables et de réajuster le tarif sur la base de calcul de 40 marchés au lieu de 48.

Aussi, il vous est proposé d'appliquer pour les abonnés le tarif suivant :

LIBELLÉS	Tarifs 2019 en euros	Tarifs applicables au 01/01/2020	
DROITS DE PLACE			
MARCHÉ HEBDOMADAIRE			
Abonnés	0,45 €	0,54 €	Le mètre linéaire par jour sur une base de 40 marchés
Passagers	0,80 €	0,80 €	Le mètre linéaire par jour

II. FETES (foires, ducasses, cirques)

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2019 adoptant la création d'une charte pour la fête foraine annuelle

CONSIDERANT le souci de pérenniser la fête foraine annuelle et dans l'objectif d'organiser au mieux les relations avec les forains, la municipalité a souhaité redéfinir les champs d'intervention des uns et des autres et de les formaliser par une charte qui fixe les conditions de fonctionnement de la fête foraine.

Aussi, il vous est proposé de modifier les tarifs pour la fête foraine comme suit :
Les délibérations pour les ducasses (11/12/2009) cirques (09/11/2010) demeurent inchangées

LIBELLÉS	Tarifs 2019 en euros	Tarifs applicables au 01/01/2020	
DROITS DE PLACE			
FÊTE COMMUNALE			
Installation de moins de 200 m ²	0,85 €	0,85 €	tarifs pour la durée de ducasse
Installation de 200 m ² et plus	0,80 €	0,80 €	tarifs pour la durée de ducasse
	50% des tarifs	Supprimé	pour le 2e week-end en m ²
Base de vie			
Véhicule (Caravane ou camping car supérieur à 12m ²)	4,20 €	4,20 €/ jour	du jour de l'inauguration au mercredi suivant
Véhicule (Caravane ou camping car supérieur à 12m ²)		7,00 € / jour	pour toute arrivée précédant le mardi avant l'inauguration et pour tout départ à partir du jeudi suivant le week-end de la fête foraine
2e véhicule	15,50 €	Supprimé	
DUCASSE DE QUARTIER :	Gratuit	Gratuit	
PETITS ETABLISSEMENTS DE VARIETE :	18,00 €	18,00 €	
CIRQUES			
Cirques de moins de 500 places assises :	60 €	60 €	par jour de présence sans excéder 3 jours
Cirques de 500 places assises et plus :	100 €	100 €	par jour de présence sans excéder 3 jours
Dépôt de garantie	300 €	300 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'adopter la modification du règlement intérieur des articles 14 ; 15 ; 16 et 20.
- De se prononcer favorablement sur la mise en place du nouveau tarif abonné mentionné ci-dessus concernant les droits de place des commerçants abonnés pour l'année 2020, qui résulte de la modification du règlement intérieur.
Ces tarifs sont applicables à compter de l'année 2020 et suivantes.
- De se prononcer favorablement sur la mise en place des nouveaux tarifs pour la fête foraine annuelle. Ces tarifs sont applicables à compter de l'année 2020 et suivantes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 Décembre 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

Affiché le 20 décembre 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES**
- **1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.